

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la commune et l'aide sociale.

Il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux. Il intervient en général auprès des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des enfants et des personnes en difficulté.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé par :

- le maire qui est Président de droit
- des conseillers municipaux élus par le conseil municipal
- des personnes nommées par le maire qui participent à des actions à caractère social comme des associations familiales, de retraités et personnes âgées, de personnes handicapées et associations dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le CCAS a une autonomie de gestion et son propre budget.



VOTRE CCAS VOUS ACCOMPAGNE

L'AIDE AUX FAMILLES

Aides ponctuelles

En cas de difficultés financières passagères, de changement de situation, de maladie, décès d'un proche, etc. Le CCAS peut vous aider et vous conseiller. Il suffit de vous présenter au secrétariat de la mairie qui vous guidera vers les services concernés, ou vous fixera un rendez-vous avec l'un des membres du CCAS, qui pourra vous accompagner dans vos démarches. Après avoir fait le nécessaire auprès de l'assistante sociale du secteur, qui étudiera votre dossier et vous proposera des solutions, le CCAS peut vous attribuer une aide financière dans certaines situations difficiles sur présentation d'un dossier. Le CCAS est là aussi pour vous garantir la confidentialité de votre dossier.



Les services de l'urgence sociale

En collaboration avec l'antenne de la Croix Rouge basée à Bouxières aux Dames, le CCAS peut vous proposer un colis alimentaire d'urgence en cas de difficultés. Un colis mensuel est aussi distribué aux familles dont les ressources sont jugées insuffisantes.



Le CCAS est aussi en lien avec les bailleurs sociaux de la commune.

Il peut vous accompagner dans l'élaboration d'un dossier de demande de logement et dans la recherche d'un logement social sur la commune ou dans les communes avoisinantes.

L'AIDE AUX JEUNES

Vous êtes à la recherche d'emploi, FLJOB est un service intercommunal de l'emploi qui vous accompagne pour:

- Construire efficacement son CV
- Se démarquer avec sa lettre de motivation
- Identifier ses atouts ses compétences
- Définir son projet professionnel
- Organiser sa recherche d'emploi
- Préparer son entretien d'embauche...

Votre CCAS peut vous accompagner en vous dirigeant vers des structures adaptés.



L'AIDE AUX SENIORS



Aide au ménage :
entretien courant,
gestion du linge...



Aide aux actes essentiels
de la vie : aide au lever et
au coucher, aide simple
à la toilette, aide à l'habillage...



Aide au repas :
courses, préparation,
aide à la prise
des repas.



Accompagnements :
rendez-vous médicaux,
accompagnement aux
courses, au marché,
promenades...

Selon vos besoins, le service d'aide intervient
7 jours/7 entre 8h et 20h.

Le service d'aide à domicile a pour but de préserver l'autonomie des personnes âgées et handicapées et de favoriser leur maintien à domicile, en proposant une aide pour les tâches et les activités de la vie quotidienne.



Pour le portage de repas à domicile, votre CCAS peut vous communiquer différents prestataires qui interviennent sur la commune.

Une navette pour vos courses

Pratique, elle permet à la personne âgée de rompre son isolement, de garder une vie sociale sans avoir à se soucier du trajet. Elle peut se rendre dans une grande surface pour y faire ses courses, le bus fait du porte-à-porte et vient chercher chaque personne à son domicile.

Transport par petit bus de 9 places, pour faire les courses au centre commercial, le vendredi tous les 15 jours, priorité aux personnes de 65 ans et +, et qui rencontrent des problèmes de mobilité. Tarif de 2 € par voyage. Renseignement et inscription à la mairie.



Le plan canicule

Chaque année, le CCAS établit la liste des personnes âgées seules, isolées ou fragiles qui le souhaitent afin de les aider, de leur rendre visite au cours de ces périodes. Le CCAS distribue les consignes. Faites vous connaître à l'accueil de la mairie. Contact: 03.83.22.80.21

POUR LES AIDANTS ET LES SENIORS

Votre CCAS propose depuis le début de l'année 2021 des ateliers de bien-être (Sophrologie et automassage) tous les jeudis. Il reste des places pour la session de septembre. Pour vous inscrire, contactez l'accueil de la mairie.

Contact: Accueil Mairie
03.83.22.80.21